

PROJET DE LOI
DE FINANCES

pour 1960

(TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE sur les dispositions restant en discussion après l'examen du projet de loi, en première lecture, par le Sénat, et amendements à ce texte présentés par le Gouvernement.)

Le Sénat a rejeté le texte proposé par la Commission mixte paritaire et les amendements à ce texte présentés par le Gouvernement.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 1959.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir le n° Sénat : 109 (rectifié) (1959-1960).